

Commune : 21069
Beurizot

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : E1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/250
Date de l'édition : 23/06/2015

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 23/06/2015... par M RIEU Philippe..... géomètre à ARNAY.LE.DUC

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. Arnay.le.Duc....., le 09/07/2015.....

Document dressé par

Philippe RIEU.....

à ARNAY.LE.DUC.....

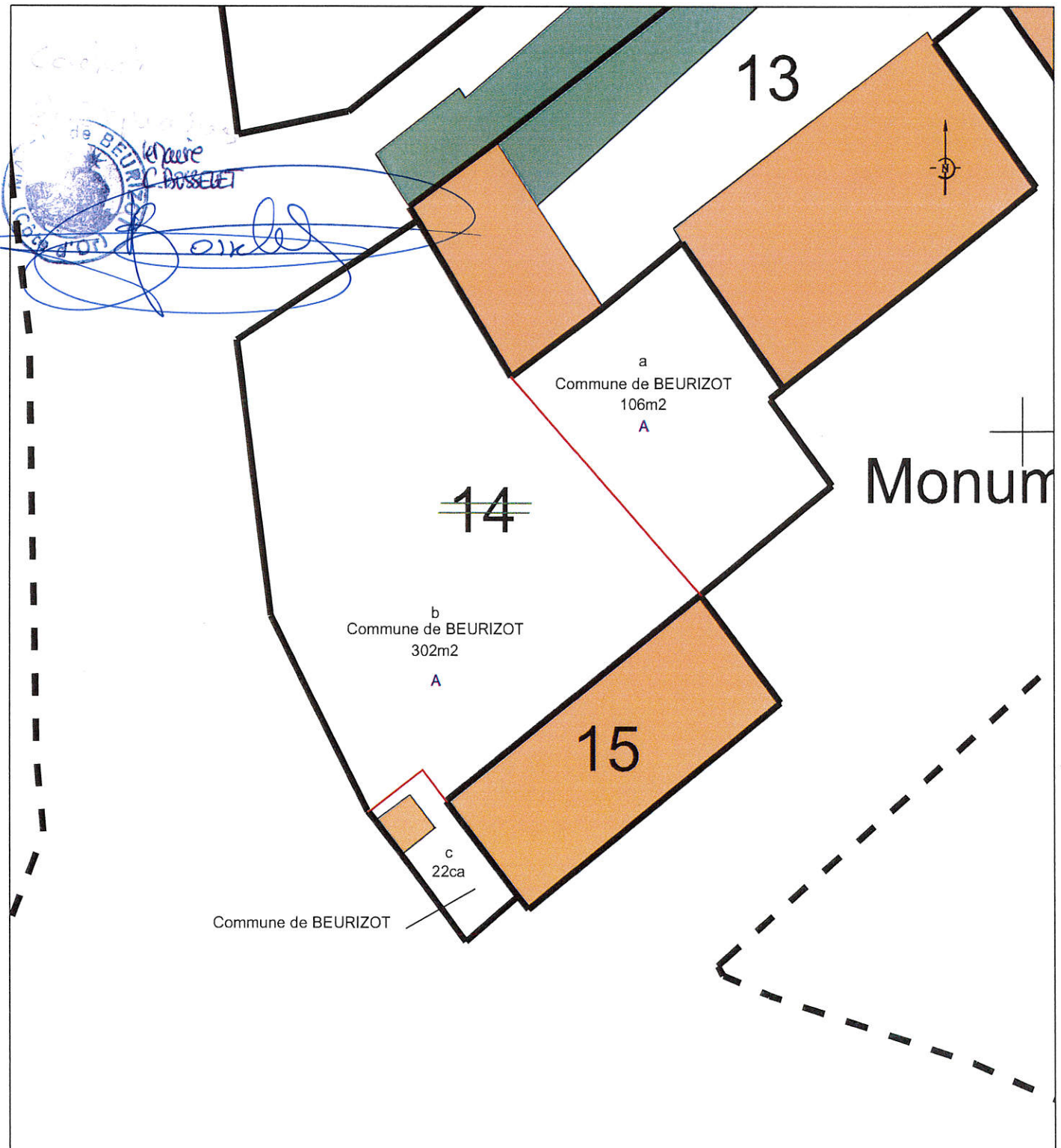
Date 23/06/2015.....

Signature :

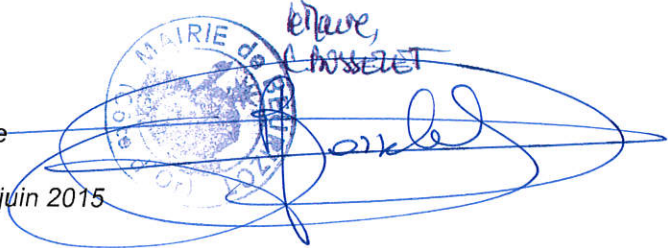
(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

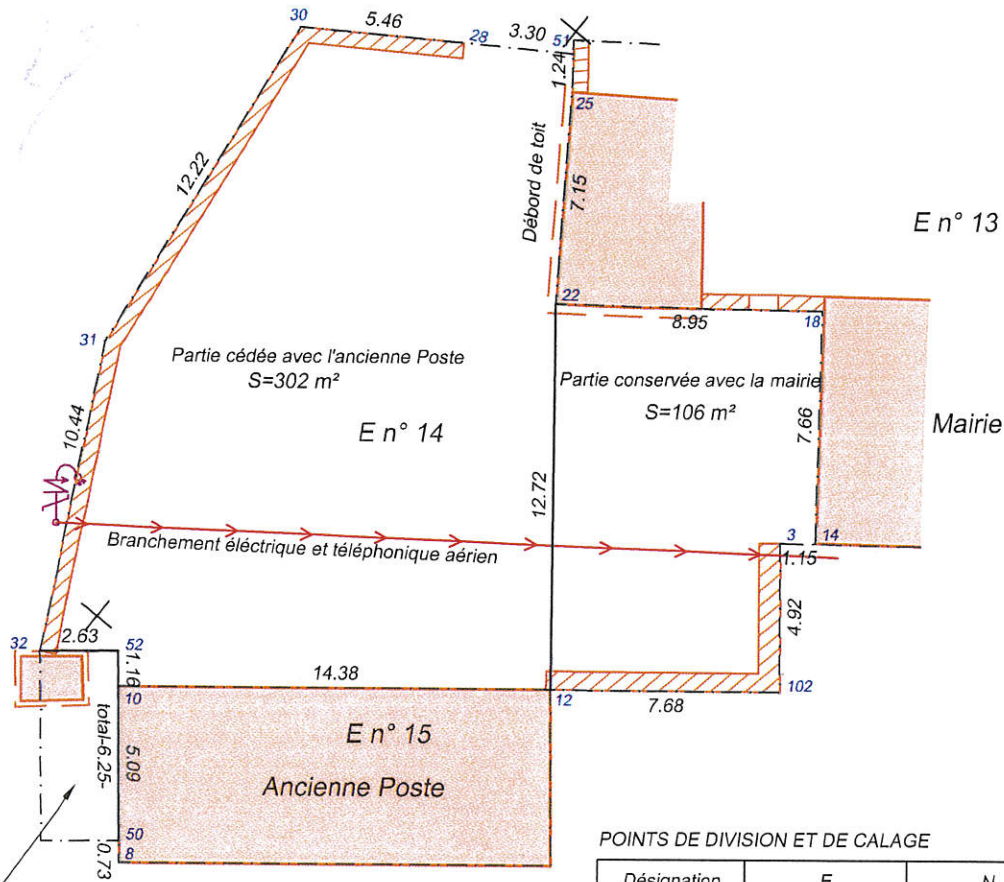
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Commune de BEURIZOT
 Parcelles E n°14-15
 Propriété Communale
 cession de l'ancienne Poste
 PLAN DE DIVISION
 Echelle 1/250 dressé le 23 juin 2015



Plan usage



POINTS DE DIVISION ET DE CALAGE

Désignation	E	N	Nature
3	1812891.08	6240266.38	angle de muret
8	1812880.75	6240244.18	angle de bâtiment
10	1812877.04	6240248.66	angle de bâtiment
12	1812888.18	6240257.74	angle de bâtiment
14	1812891.97	6240267.11	angle de bâtiment
18	1812887.28	6240273.17	angle de mur
22	1812880.23	6240267.67	angle de bâtiment
25	1812876.18	6240273.40	angle de bâtiment
28	1812872.36	6240272.31	angle de muret
30	1812867.83	6240269.25	angle de muret
31	1812869.43	6240257.14	angle de muret
32	1812874.27	6240247.89	angle de muret
50	1812880.28	6240244.74	
51	1812875.41	6240274.38	
52	1812876.30	6240249.55	
102	1812894.17	6240262.56	angle de muret

Système de coordonnées RGF-93 déterminé par Téria
 Projection Lambert CC47-zone 6

LEGENDE:

- Limite de division
- Clôture
- /// Mur
- - - Application cadastrale
- E n°14 Numéro de parcelle

Notas :

Les Limites 12-22-25-51 et 32-52-10-50 représentent les divisions internes de la parcelle E n° 14.
 -Les limites autres que celles explicitement bornées sont issues d'une application cadastrale et sont données à titre strictement indicatif.



GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

PHILIPPE RIEU - Géomètre-Expert
 24 rue Felix Carré - 21230 ARNAY LE DUC
 Réf : 215-058-BEU-TOP-V00-150623.dwg
 Trace: 215-058-BEU-DIV-V00-150623.pdf